

**Projet de loi de finances pour 2022**  
**Crédits du commerce extérieur et de la diplomatie économique**  
**Projet d'intervention de Mme Amélia Lakrafi**

Madame la présidente, Monsieur le ministre,

Mesdames / Messieurs les présidents de Commission,

Monsieur le rapporteur général,

Chers collègues,

L'année 2021 est marquée par **un net rebond du commerce extérieur**, après l'effondrement inédit des échanges internationaux provoqué, en 2020, par la crise sanitaire. Nos entreprises exportatrices ont en effet fait preuve d'une **grande résilience** : on compte ainsi cette année 132 000 entreprises exportatrices, le chiffre le plus haut depuis vingt ans. Ce rebond est dû à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, le commerce extérieur bénéficie d'un **environnement international plus favorable aux échanges**, en raison de la levée progressive partout dans le monde des mesures sanitaires restrictives, même si de **nombreuses incertitudes demeurent**, comme en témoignent les tensions actuelles sur les chaînes d'approvisionnement.

Ensuite, il s'agit du résultat **des mesures de soutien à notre économie prises par le Gouvernement au début de l'année 2020 et notamment de celles qui ont été mises en œuvre dans le cadre du volet export du plan France Relance**, d'un montant de 247 millions d'euros. Dans l'ensemble, l'impact de ces mesures sur la sécurisation de la trésorerie des entreprises a été très bénéfique. Les différents instruments mis en place en faveur de notre commerce extérieur continuent leur montée en puissance, et leur prolongation bienvenue jusqu'à juin 2022 permettra aux entreprises de profiter pleinement des opportunités offertes par le rebond des échanges.

Leur efficacité pourrait toutefois être encore améliorée par une promotion encore plus large des outils proposés par la Team France Export ou “ TFE ” – qui est le dispositif public d’accompagnement de nos exportateurs – par la simplification des critères d’éligibilité pour le chèque relance export, ou encore par l’expérimentation de formules plus innovantes pour le dispositif des VIE.

Par ailleurs, cette résilience est également le résultat de la **réorganisation de notre système de soutien à l’export**, dont les acteurs ont été pleinement mobilisés pendant la crise. Trois ans après la réforme de la TFE, les premiers résultats sont très encourageants, alors même que les acteurs ont été confrontés à une crise inédite. L’heure est donc à la **consolidation de ce dispositif**, avec notamment la poursuite de l’évolution numérique de l’accompagnement à l’export, l’intensification des actions mises en place par nos opérateurs, le déploiement de la Team France Invest, et la meilleure intégration des acteurs privés à la TFE, y compris notre réseau de CCI implantées à l’étranger.

Enfin, le rebond du commerce extérieur est la conséquence des **mesures structurelles visant à renforcer la compétitivité de l’économie**, prises ces dernières années. En 2020, la France a ainsi conservé, pour la deuxième année consécutive, la première place des pays européens en termes d’accueil de projets d’investissements étrangers. Mais la crise a également mis en exergue **certaines fragilités structurelles de notre économie : le déclin de l’industrie, la trop grande spécialisation sectorielle de notre commerce extérieur** (notamment dans l’aéronautique et le tourisme), **et la vulnérabilité de certains approvisionnements français et européens.**

C’est la raison pour laquelle la **réindustrialisation de notre pays demeure un enjeu prioritaire de la relance**. Le secteur industriel bénéficie actuellement non seulement de mesures visant à améliorer la

compétitivité globale de l'économie française, mais aussi d'une stratégie de réindustrialisation spécifique. Je salue ainsi tant les résultats du plan de relance que cet ambitieux plan d'investissement France 2030, annoncé le 12 octobre dernier par le Président de la République.

Enfin, la crise de la Covid-19 a mis en exergue la **vulnérabilité des chaînes de valeur mondiales**. A cet égard, l'impératif de **sécurisation des approvisionnements** pourrait s'ajouter à l'exigence de verdissement des échanges pour favoriser un mouvement de **relocalisation des chaînes de valeurs à l'échelle régionale**. Dans ce contexte, des liens commerciaux plus étroits avec les pays du sud de la Méditerranée pourraient contribuer à **réduire la dépendance de l'économie européenne – et de l'économie française - à des régions plus éloignées**. Il convient donc d'engager une réflexion sur la construction de nouveaux partenariats stratégiques avec les pays de notre voisinage Sud, afin d'en faire une priorité du commerce extérieur français et européen.

Au niveau national, cela passe par exemple par **la révision des priorités géographiques de notre dispositif public d'accompagnement des entreprises sur les marchés étrangers**, tourné essentiellement vers l'Europe même si ce marché européen a beaucoup aidé nos exportateurs pendant la crise. Il convient également par exemple de mettre davantage à profit l'expertise dont disposent nos **outre-mer** sur leur environnement régional.

Au niveau européen enfin, il conviendrait **d'accélérer les négociations sur les instruments permettant de renforcer les échanges entre l'Union européenne et l'Afrique**, qu'il s'agisse d'harmonisation réglementaire, ou de la conclusion d'accords de libre-échange complets, approfondis et équilibrés, visant à dynamiser nos échanges avec ce continent.

Notre pays dispose de très nombreux atouts pour développer son économie à l'international. Ce PLF sait en tirer le meilleur profit et

permet d'apporter tout le soutien qu'attendent nos exportateurs : je vous invite donc sans réserve à voter les crédits alloués au commerce extérieur.

Je vous remercie.